



## Programme

### Prérequis :

Être titulaire du diplôme SSIAP 3

Certificat de secourisme à jour SST ou PSC1 en cours de validité

Certificat Médical d'aptitude pour les personnes n'exerçant pas dans un service de sécurité incendie

**Durée :**  
35 h / 5 jours

**Date :** du 29 janvier au 02 février 2024

**Lieu :** Sainte Savine

**Nbre de stagiaires :**  
4 minimum et  
10 maximum

**Moyens techniques et pédagogiques :**

Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation

INTITULÉ : SSIAP 3 Remise à niveau

### OBJECTIFS :

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP/IGH3, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP3 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP3 ou de recouvrer la capacité à travailler comme Chef du service de sécurité incendie.

### CONTENU :

- • La sécurité incendie et les bâtiments
- • Outils d'analyse
- • Gestion des risques
- • Réalisation des travaux de sécurité
- • Documents administratifs
- • Le management de l'équipe de sécurité
- • Notions du droit du travail
- • Notions de droit Civil et Pénal
- • Le budget du service sécurité
- • Suivi budgétaire du service
- • Fonction achat
- • Fonction maintenance

### METHODE PEDAGOGIQUE :

- La formation s'effectue en présentiel
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.
- Documents supports de formation mis en disposition

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.



Équipe pédagogique :

- La formation est assurée par un formateur expert en matière de prévention incendie et évaluation des risques professionnels

SUIVI- EVALUATION :

Evaluation formative qualifiante, le suivi de tous les modules est obligatoire pour valider la formation.

- Suivi de la formation : Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

La formation est accessible aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

Modalités d'accès et contact :

L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact par :

- **Email : [rj10formation@gmail.com](mailto:rj10formation@gmail.com)**
- **Téléphone : 09 73 18 56 46**

Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 Jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.